

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 8 septembre 2020 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent :

Mme Ginette Daviau, M. Alain Jobin, M. Yves Guérette et M. Michael Bernier, président

Assistent également à la séance:

Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures quarante (19h40), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2020-09-91

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 7 septembre 2020
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Service juridique pour l'année 2021
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2020-09-92

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020 et d'en autoriser les signatures.

2020-09-93

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 7 septembre 2020.

2020-09-94

SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2021

Attendu que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains une offre de services professionnels pour l'année 2021;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

DEMANDE DU DIRECTEUR

Aucun point

INFORMATION DU DIRECTEUR

Aucun point

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2020-09-95

LEVÉE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-trois (19h43), il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (13 e) jour d'octobre 2020.


Michael Bernier, président


Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière